

RH2 : Le cumul d'activités

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de :

- Connaître les règles relatives aux cumuls d'activités
- Connaître les cas de saisine du référent déontologue et de la HATVP
- Analyser une demande de cumul d'activités présentée par un agent
- Appliquer la procédure adaptée lorsqu'un agent présente une demande de cumul d'activités

PREREQUIS :

Connaissances sur le statut et le monde territorial

Intérêt pour la question des cumuls d'activités

MOYENS :

Moyens pédagogiques :

Présentation de la réglementation en vigueur

Présentations d'outils techniques

Exercices pratiques et échanges

Moyens matériels :

Salle équipée : vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard

Supports de formation

MODALITES DE DEROULEMENT :

Présentiel



DUREE :

1 jour



DATE :

4 mars 2027



HORAIRE :

9h-12h30 / 13h30-17h



LIEU :

Centre de Gestion de la Haute-Savoie



PUBLIC VISE :

Personnes amenées à appliquer les règles relatives aux cumuls d'activités dans ses fonctions



FORMATEUR :

Laura REGAIRAZ, Responsable du service expertise juridique et CST

Ressources humaines

CONTENU :

Les règles relatives aux cumuls d'activités

- Principes généraux
- Activités interdites
- Cumuls possibles (activités libres, sur autorisation, sur déclaration)

Les cas de saisine du référent déontologue des agents et de la HATVP

- Présentation du référent déontologue des agents
- Présentation de la HATVP

L'instruction d'une demande d'autorisation de cumul d'activités

- Procédure à respecter
- Points de vigilance

Les conséquences du non-respect des règles relatives aux cumuls d'activités

- Sanctions disciplinaires
- Reversement des sommes perçues

Le contrôle au moment du recrutement et de la sortie de fonctions

- Contrôle préalable des nominations sur les emplois direction
- Contrôle des reconversions dans le secteur privé

ACCESSIBILITE :



Formation accessible aux agents en situation de handicap



Parking privé



Parc à vélo



Transports en commun



Gare ferroviaire



RESTAURATION :

Possibilité de restauration sur place (accès libre à la cafeteria du CDG74, où il est possible d'amener, conserver et réchauffer son repas) ou dans un établissement extérieur à proximité du site de formation



TARIF :

80 € / agent

MODALITES PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Assiduité : feuille d'émargement par demi-journée

Evaluation des acquis : évaluations intermédiaires et évaluation finale

Evaluation de la formation : questionnaire d'évaluation « à chaud » et « à froid » de la session